

MAIRIE  
7, rue de la Barre David  
44520 LE GRAND AUVERNE  
Tél. 02.40.07.52.12  
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 7 juin 2021

-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt-et-un  
Le 7 juin 2021 à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle l'Asphodèle, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,

Date de convocation : 2 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Marlène GEORGET - Anthony MICHEL - Cédric PAUVERT - David MÉNARD - Nathalie TROCHU - Philippe RIGAUX - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Clément BESSON (arrivé à 21h45)

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Mme Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2021**

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Chaque année, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval propose une revalorisation des tarifs périscolaires. Comme l'an passé, au vu de la crise sanitaire, il semble délicat de proposer une augmentation.

Il est donc proposé de reconduire les tarifs de l'année passée, pour l'année scolaire 2021/2022 à savoir :

| Tarif            | Quotient familial    | Tarifs 2021/2022 |
|------------------|----------------------|------------------|
| <i>Tranche 1</i> | Inférieur à 400 €    | 0,92 €           |
| <i>Tranche 2</i> | Entre 400 et 650 €   | 1.04 €           |
| <i>Tranche 3</i> | Entre 651 et 950 €   | 1.16 €           |
| <i>Tranche 4</i> | Entre 951 et 1 250 € | 1.24 €           |
| <i>Tranche 5</i> | Supérieur à 1 251 €  | 1.36 €           |

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'application des tarifs proposés à compter de la prochaine rentrée scolaire.

### **3. RESTAURATION SCOLAIRE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'AUBERGE ALVERNE ET REVISION DES TARIFS**

Vu la délibération 20-06-09 du 29 juin 2020, confiant la fourniture des repas au restaurant l'Auberge Alverne et fixant le prix du repas enfant à 4,80 €

Vu la délibération 20-07-03 du 17 juillet 2020, adoptant la convention entre la commune et l'Auberge Alverne pour une durée d'un an reconductible.

Mme Stéphanie BELOEIL, adjointe fait part à l'assemblée que le restaurant l'Auberge Alverne est favorable au renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2021-2022.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur le renouvellement de la convention et de fixer le prix du repas enfant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ de renouveler pour l'année scolaire 2021-2022 la convention avec le restaurant l'Auberge Alverne
- ❖ de maintenir le prix du repas enfant à 4,80 €.

### **4. FOURNITURES SCOLAIRES**

Les enfants de la commune scolarisés en collège et n'ayant pas 16 ans accomplis, bénéficient chaque rentrée scolaire, d'un bon offert par la collectivité pour l'achat de fournitures scolaires.

Ces bénéficiaires étaient au nombre de 46 l'année passée, pour un montant de fourniture de 28 €, ce qu'il est proposé de reconduire à la rentrée prochaine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :**

- ❖ De reconduire ce bon de fournitures scolaires de 28 € à retirer à la mairie, pour chaque élève collégien ou lycéen, habitant le Grand-Auverné et ayant moins de 16 ans à la rentrée, pour achat des fournitures à l'épicerie de la Commune.

### **5. FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : APPEL DE FONDS**

Par courrier en date du 11 mai 2021, le Conseil départemental de Loire-Atlantique a sollicité le soutien financier de la commune dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement. Le montant demandé s'élève à 150,00 euros.

Le fonds de solidarité pour le logement est un dispositif au service des plus précaires, qui subissent les plus grandes difficultés à se maintenir et à accéder à un logement digne.

Au cours de l'année 2020, le total des aides versées s'est élevé à 1 691,13 € et réparti comme suit :

|          |          |           |
|----------|----------|-----------|
| Maintien | 472,50 € | 1 ménage  |
| Accès    | 518,63 € | 2 ménages |
| Energie  | 700,00 € | 3 ménages |

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide par 3 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions :**

- ❖ De ne pas attribuer au Conseil Départemental la somme de 150 € au titre du Fonds de Solidarité pour le logement pour l'année 2021.

#### **6. BOULANGERIE – EPICERIE : CESSION DE DROIT AU BAIL**

Par courrier en date du 4 juin 2021 reçu le 7 juin 2021, M. et Mme VERHELST Jérémy nous informent de leur départ du commerce le 18 août 2021 et du logement le 17 août 2021.

A compter du 18 août 2021, le commerce « Boulangerie – épicerie » ainsi que le logement seront repris par M. Jean-Philippe PION et Mme Céline BOISSEAU.

Il convient donc de procéder à la cession de droit au bail des locaux à usage de boulangerie pâtisserie, commerce de tous produits d'épicerie et alimentation générale et d'habitation réalisée par acte notarié au profit de Monsieur Jean-Philippe PION et Madame Céline BOISSEAU.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ d'approuver la cession de droit au bail du local commercial et d'habitation au profit de Monsieur Jean-Philippe PION et Mme Céline BOISSEAU, sous réserve toutefois que le cédant reste répondant solidaire du cessionnaire pour le paiement des loyers et l'exécution des conditions du bail cédé,
- ❖ d'agréer ladite cession conformément aux stipulations du bail commercial en cours,
- ❖ de donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à la cession de droit au bail.

#### **7. DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES – EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis d'aménager a été délivré le 21 avril 2021. Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer le prix de vente des 14 lots qui composent l'extension du lotissement de la Censive en vue de la commercialisation

Au vu des éléments connus par les montants estimatifs et des prix pratiqués dans le secteur de Châteaubriant, il est demandé à l'assemblée de déterminer le prix de vente des terrains constructibles.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ de fixer le prix d'acquisition des 14 lots qui composent l'extension du lotissement de la Censive à 29 € TTC le m<sup>2</sup> majoré de la Participation à l'Assainissement Collectif et des frais de branchement.
- ❖ de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer les actes notariés à venir ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

*Arrivée de M. Clément BESSON*

## **8. CESSION DE TERRAIN A HABITAT 44**

Par délibération 19-04-03 du 29 avril 2019, le conseil municipal a approuvé la cession du terrain à l'euro symbolique de la parcelle constituée après bornages du pont bascule et du passage piétonnier au profit de l'association la Maison Villeneuve sous réserve de la réalisation du projet « Habitat partagé Bleu Alverne ».

Monsieur le Maire explique que la maison Villeneuve a sollicité Habitat 44 pour développer le projet de 10 logements et d'un espace partagé pour de jeunes adultes en situation de handicap.

Vu le courrier reçu le 11 mai d'Habitat 44 demandant l'acquisition de la parcelle ZD n° 1426 d'une superficie de 190 m<sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle ZD n° 80 pour une superficie 3500 m<sup>2</sup> après viabilisation du terrain par la commune, l'assemblée est donc invitée à se prononcer sur les conditions de la cession de terrain à Habitat 44.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ de céder la parcelle ZD n°1426 et n°80 pour partie à Habitat 44 pour l'euro symbolique en tenant compte des conditions définies dans la délibération du 29 avril 2019 tel que décrit ci-dessus.
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents relatifs à cette cession.

## **9. VALIDATION DU DEVIS D'UN GENEALOGISTE**

A la suite d'un différend sur les origines de propriété de la parcelle A 425 située rue Tartifume, Mme Marie-France JOLY, adjointe informe l'assemblée qu'un notaire a été contacté afin d'éclaircir le problème. Le notaire, n'ayant pas trouvé les éléments, a préconisé à la commune d'interroger un généalogiste.

Un devis a donc été demandé au cabinet généalogique Etienne LÉGER & associés.

Le coût de recherche de l'origine de propriété et plus particulièrement du titre de propriété s'élève à 500,00 € TTC.

Une note de synthèse de l'ensemble des démarches et des résultats sera remise à la collectivité.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à donner son accord sur la nécessité d'engager les démarches.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ d'accepter le devis du cabinet généalogique Etienne LÉGER & associés pour un montant de 500 € TTC.
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

## **10. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUE A LA MAIRIE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 6 mai 2021 reçu de Mme Flavie LECOCQ, assistante administrative et de vie.

Mme Flavie LECOCQ gérante d'une jeune entreprise installée au Grand-Auverné depuis février 2020 intervient auprès de personnes âgées et/ou en situation de handicap à domicile pour les aider dans les actes quotidiens de la vie et les démarches administratives.

Mme Flavie LECOCQ souhaite organiser des permanences mensuelles dans la commune afin de répondre aux attentes des habitants.

Mme Marie-France JOLY, adjointe a rencontré Mme Flavie LECOCQ afin de lui proposer le local utilisé actuellement par le foot, situé à la Mairie. Mme Flavie LECOCQ se dit favorable à l'aménagement de ce local afin d'y effectuer ses permanences.

Mme Flavie LECOCQ devra fournir une attestation d'assurance multirisque.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la mise à disposition à titre gratuit du local.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

❖ de mettre à disposition à titre gratuit pendant un an un local situé à la mairie afin que Mme Flavie LECOCQ puisse effectuer ses permanences.

## **11. DERNIERES DECISIONS : DIA**

**DIA 11 rue de la Corne du Cerf :** La commune renonce à son droit de préemption

**DIA 3, rue de la Barre David :** La commune renonce à son droit de préemption

### **Extension du lotissement de la Censive :**

Suite à la préparation du terrain de l'extension du lotissement de la Censive, il a été constaté que des pneus étaient présents. Ces derniers ont dû être emmenés chez Barbazanges Tri Ouest à Châteaubriant pour un montant de 990,00 € TTC.

## **12. AFFAIRES DIVERSES**

Lecture du Courrier de M. et Mme Antoine FAGUER reçu le 20 mai 2021 concernant l'achat d'un chemin. M. et Mme Antoine FAGUER nous informent qu'ils maintiennent leur décision d'acquérir la portion de chemin initialement acceptée par délibération du conseil municipal en date du 27 janvier 2020.

Logement 3, rue du 8 mai 1945 : Après constatation de Monsieur Laurent VETU, adjoint et de Monsieur Guy BOUQUIN, agent des services techniques, la porte d'entrée du logement est à remplacer entièrement. Un devis va donc être demandé pour le changement de cette porte.

Sentier de la Forge : Monsieur Dominique DAUFFY, adjoint explique qu'une réunion a eu lieu avec la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, la commune de Moisdon la Rivière et le SDIS le lundi 7 juin 2021 afin de procéder à un balisage du sentier de la Forge pour faciliter l'intervention des secours.

Commission Bâtiments communaux – voirie : Monsieur Laurent VETU, adjoint informe l'assemblée que la commission s'est réunie le samedi 5 juin 2021 afin de procéder à l'évaluation de l'état des routes et chemins.

OIS : Mme Bérangère ROBIN, conseillère informe de la reprise des cours pour le multisport adulte le jeudi 10 juin.

Séance levée à 22h52

A Le Grand-Auverné, le 14 juin 2021

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD